

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 16 décembre 2024

N° CP-2024-10-3-1

N° applicatif 11186

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Direction

Direction de l'innovation et de la transformation publiques

MISE EN PLACE D'UNE ETUDE D'IMPACT PREVENTION SANTE SUR LE TERRITOIRE DE SAVERNE

Résumé : Depuis 2019, la Collectivité européenne d'Alsace est cosignataire de l'accord de consortium « Territoires de santé de demain », conduit par l'Eurométropole de Strasbourg, pour la mise en œuvre du plan d'actions et des financements y afférents.

Dans ce cadre, la Collectivité pilote un projet visant à la création d'une maison du Bien être à Saverne. Celui-ci rejoint deux objectifs majeurs de la Collectivité : développer une politique de prévention primaire et secondaire auprès des habitants et soutenir le déploiement d'initiatives santé innovantes sur les territoires.

Après une première étude de faisabilité (modèles économique et juridique et services), l'enjeu est désormais de s'assurer de la pertinence et l'efficacité d'une politique de prévention renforcée et de la mobilisation des investissements publics. Cette nouvelle démarche constituera un axe fort du contrat local de santé médico-social du territoire Ouest Alsace.

C'est pourquoi il est proposé la mise en œuvre d'une étude d'impact inédite, en lien étroit avec l'hôpital Sainte Catherine de Saverne, afin de vérifier l'incidence d'une politique de prévention sur une maladie chronique choisie sur un territoire, tant pour la santé des habitants que d'un point de vue économique.

Afin de conduire ce projet, il est également proposé d'attribuer au Centre hospitalier de Saverne une subvention d'investissement de 22 000 euros au titre de l'année 2024 et une subvention de fonctionnement de 40 000 euros pour l'année 2024 ainsi que l'adoption de la convention de partenariat et de financement y afférente.

1. Contexte de la démarche

Depuis septembre 2019, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que leurs partenaires, dont le Département du Bas-Rhin, sont lauréats de l'appel à projets Territoires d'innovation, lancé par le Secrétariat Général Pour l'Investissement et la Banque des Territoires, pour le projet « Territoires de Santé de Demain » (TSD). Ce projet s'inscrit dans le long terme (10 ans) et vise à expérimenter de nouvelles approches du système de santé en mettant l'accent sur la prévention.

Ainsi, le plan de 34 actions innovantes a pour objectifs :

- d'avoir un impact significatif sur l'amélioration de la santé des populations avec une implication accrue des citoyens ;

- de promouvoir un modèle de démarche territoriale de santé intégré, avec un modèle économique stable et pérenne ;
- de mettre en œuvre des alliances territoriales intégrant plus fortement les besoins des territoires ;
- de déployer des projets essaimables.

Enfin, cette démarche intègre une dimension territoriale forte alliant un territoire urbain (EMS) et des territoires ruraux, avec les 4 communautés de communes de l'Ouest : Pays de Saverne, Alsace Bossue, Hanau-La Petite Pierre et Mossig-Vignoble.

C'est dans ce cadre, que la Collectivité européenne d'Alsace pilote un projet de création d'une Maison du Bien être à Saverne. Après une première étape visant à dégager les partenaires mobilisables, les hypothèses économiques et modalités juridiques potentielles, il s'agit désormais, et de manière inédite, de s'assurer de l'impact réel d'un éventuel déploiement d'un nouveau service de prévention renforcé sur un territoire, par le biais d'une étude dédiée.

2. Une étude d'impact d'actions de prévention sur le territoire du Pays de Saverne avec l'hôpital de Saverne

Par cette étude, il s'agit pour la Collectivité européenne d'Alsace de s'assurer d'une part, de la pertinence d'une politique de prévention renforcée et d'autre part de l'efficacité de la mobilisation des investissements publics. Cette étude, étape intermédiaire en vue d'une structuration pérenne d'une politique de prévention, s'appuiera sur l'expérience et la légitimité de l'Unité de prévention santé (l'UPS) du Centre Hospitalier de Saverne. Cette unité est déjà reconnue, par l'Agence Régionale de Santé, notamment, pour la mise place de parcours opérationnels de prévention et d'éducation thérapeutique.

- Objectifs de l'étude d'impact

- Mesurer l'amélioration effective de l'état de santé d'une population suivie par un dispositif de prévention et d'éducation thérapeutique basé sur la promotion de l'activité physique, l'éducation nutritionnelle et l'accompagnement motivationnel ;
- Contribuer à la création d'un nouveau modèle organisationnel et économique de la santé privilégiant la prévention primaire et secondaire pour diminuer les coûts de soins et produire une non-dépense à réinvestir dans une politique de prévention pérenne.

- Public cible

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de la 1ère étude de faisabilité d'une Maison du Bien-Etre a mis en exergue la prévalence du diabète et de l'obésité et leurs comorbidités sur le territoire de Saverne. Ainsi, les actions déclinées s'adresseront aux habitants du territoire de santé de Saverne, de la Communauté de communes Mossig Vignoble et des communes environnantes.

- Modalités opérationnelles

Afin de garantir la pertinence des résultats, l'étude d'impact sera conduite sur 3 ans, selon les modalités suivantes :

- prise en charge personnalisée des personnes assurée par l'UPS: diagnostic, programme personnalisé (activité physique, éducation nutritionnelle...), suivi des paramètres biologiques et biométriques (bilans médicaux, mesure du poids, analyse de l'activité physique, mesure par échelle adaptée de la qualité de vie...) ;
- analyse scientifique réalisée par Dr Sauleau, professeur en bio-statistiques des Hôpitaux universitaires de Strasbourg : suivi des évaluations et des évolutions constatées, croisement de ces données avec des données de dépenses de soins ;
- évaluation de l'impact sur la santé des habitants : meilleure santé, effets économiques induits, pertinence des actions conduites et des solutions innovantes déployées.

Les actions seront conduites au sein de locaux mis à disposition par le centre hospitalier Sainte-Catherine de Saverne. Au-delà de l'opportunité de locaux disponibles et adaptables à l'entrée du Centre hospitalier, cette implantation permettra une forte proximité avec les patients et les habitants du Territoire et constituera pour les patients, les habitants et les partenaires un lieu aisément identifiable et facile d'accès. Enfin, son implantation, renforce le caractère innovant de la démarche, en permettant d'établir un trait d'union entre l'hôpital et la prévention mise en œuvre au cœur de la vie des patients.

La démarche sera pilotée par la Collectivité européenne d'Alsace avec l'hôpital de Saverne et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Saverne (PETR), en lien étroit avec la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Mossig Vignoble et celles du Pays de Sarrebourg-Phalsbourg ainsi que celle en cours de création à Saverne.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre du contrat local de santé médico-social du territoire de Saverne.

Ces modalités de mise en œuvre sont formalisées dans la convention partenariale et financière en annexe du présent rapport, qu'il vous est proposé d'approuver.

3. Moyens à mobiliser

- Ressources humaines

L'Unité de prévention santé du Centre Hospitalier de Saverne se mobilise fortement et mettra à contribution ses ressources humaines actuelles : la cheffe de service de médecine interne – nutrition, l'animatrice sportive, la nutritionniste, la psychologue.

De plus, le Docteur Erik Sauleau, Professeur des Universités-Praticien hospitalier en Biostatistique auprès des hôpitaux universitaires de Strasbourg, apportera ses compétences en matière d'analyse des données des patients avec son équipe (notamment un chargé d'économie de la santé).

Enfin, la coordination, la mobilisation des acteurs et l'animation de la démarche seront assurés par la Collectivité européenne d'Alsace en lien étroit avec l'hôpital Sainte Catherine et le PETR de Saverne.

- Budget

La mise en œuvre de l'étude d'impact 2024-2027 a été estimée :

- en coût de fonctionnement pour les trois années à un total de 450 000 € (renforcement de l'équipe de l'unité de prévention santé, la prestation de l'université de Strasbourg, un appui à la coordination locale) ;

- en coût d'investissement pour 2024 à 70 544 € : équipement médical et d'activités physiques. Une subvention d'investissement de 48 544 € a été attribuée au titre du Fonds Investissement Santé pour l'acquisition du matériel d'activité physique et médical, conformément à la délibération n° CP-2024-9-3-6 du 25 novembre 2024.

Cette dépense serait assumée par la Collectivité européenne d'Alsace via des subventions de fonctionnement et d'investissement, qu'il vous est proposé d'attribuer au centre hospitalier Sainte Catherine à Saverne comme suit :

- une subvention de fonctionnement de 40 000 euros au titre de l'année 2024. Pour les années 2025, 2026 et 2027, le montant de la subvention de fonctionnement restera soumis à une nouvelle délibération de l'assemblée sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget ;
- une subvention d'investissement d'un montant de 22 000 euros au titre de l'année 2024.

Dans le cadre de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au consortium Territoires de santé de demain, la collectivité bénéficierait d'un apport à hauteur de

257 000 euros, versé par la Banque des territoires pour les 3 années de l'étude, via l'Eurométropole de Strasbourg.

Ainsi, le coût résiduel de fonctionnement pour la Collectivité sera de 193 000 euros sur 3 ans.

Les modalités de versement des deux subventions précitées seront formalisées dans la convention partenariale et financière, jointe en annexe, qu'il vous est proposé d'adopter et qui serait à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, le Centre hospitalier Sainte Catherine, les Hôpitaux universitaires de Strasbourg et le PETR de Saverne.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le pilotage par la Collectivité européenne d'Alsace, en partenariat avec le Centre hospitalier Sainte-Catherine de Saverne, de l'étude d'impact prévention santé dans la perspective du projet de création d'une Maison du Bien être Sport Santé à Saverne ;

- D'attribuer au Centre hospitalier Sainte Catherine, pour la mise en œuvre de l'étude d'impact prévention santé précitée, une aide financière totale de 62 000 €, à raison d'une subvention de fonctionnement de 40 000 euros au titre de l'année 2024 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 22 000 euros au titre de l'année 2024. Cette subvention est attribuée, par dérogation exceptionnelle au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, en complément de la subvention allouée au titre du Fonds d'investissement Santé par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2024-9-3-6 du 25 novembre 2024 ;

- De prendre acte qu'une délibération ultérieure viendra fixer les montants des subventions de fonctionnement à allouer pour les années 2025, 2026 voire 2027 ;

- D'approuver la convention partenariale et financière, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, le Centre hospitalier Sainte Catherine, les Hôpitaux universitaires de Strasbourg et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Saverne, pour la mise en œuvre de l'étude d'impact prévention santé évoquée et permettant notamment le versement des subventions précitées ;

- D'autoriser la Vice-Présidente en charge du territoire Ouest Alsace, Madame Michèle ESCHLIMANN, à signer ladite convention partenariale et financière.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

	Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
Fonctionnement	P240	P240O001	P240E02	T01	(3871) 65-657382-412	40 000€
Investissement	P240	P240O001	P240E07	T02	(4819) 204-204182-412	22 000€

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.